

Compte rendu du Bureau National Solidaires du 04/06/2015

Présents : 16 structures participantes dont : Sud Culture et Médias, Sud Commerces et Services, Sud Santé Sociaux, Sud PTT, Sud Énergie, Sud Recherche EPST, Sud Éducation, Sud BPCE, Sud CT, Sud Protection Sociale, SUD Chimie Pharma, Sud CAM (Crédit Agricole), SUD TAS, Solidaires Étudiants, Solidaires Douanes, Solidaires Industrie, Solidaires Finances Publiques, UNIRS (retraités) et SNA BF Solidaires.

Ordre du jour : Matin (3h30)

1. **Situation sociale et initiatives de mobilisation** : - dont focus sur la loi « Dialogue Social » par SUD TAS (Travail – Affaires Sociales).
2. **Site Solidaires** : Présentation du nouveau site.
3. **Mobilisation COP 21 du 30 novembre au 12 décembre** : Enjeux de la seconde semaine de mobilisation.

Après-midi (3h)

4. **États généraux de la santé des travailleurs et des travailleuses** : Présentation de la compilation des travaux pour signature de Solidaires (décision).
5. **International** :
 - semaine d'action européenne contre l'austérité du 20 au 26 juin,
 - Réseaux, bilan de la réunion de Bologne,
 - TAFTA : État des lieux des négociations et de la mobilisation.
6. **Groupe de travail « Précarité »** : Présentation et validation du 4 pages.

1. Situation sociale et initiatives de mobilisation.

Présentation par un membre du BN (Denis). Pour faire court, la seule question d'importance est : sommes-nous capables de construire un mouvement collectif dans un contexte éminemment dégradé (chômage en hausse, collusion Gouvernement/Patronat et course à la dégradation des conditions de travail (loi Macron, loi Rebsamen), dans le secteur privé comme dans celui du public (aménagement du territoire, absence de perspectives sur les salaires dans la fonction publique). Plusieurs initiatives sont sur le tapis, en vrac :

Le 11 juin, les acteurs de la Santé (hôpitaux) et de l'Éducation seront en grève respectivement contre les projets Hirsh, Touraine et Vallaud-Belkacem et travaillent à faire converger les deux manifestations.

Le 13 juin, il est demandé aux fédérations, structures et solidaires locaux de mettre les moyens pour faire de Guéret la vitrine de la défense des Services Publics.

Le 17 juin, procès à Amiens des 9 de la confédération paysanne, le 20 juin TAFTA et soutien au peuple grec.

Le 25 juin contre le projet de Marisol Touraine autour de la dégradation des services de santé.

Le 8 juin, l'interprofessionnelle CGT, FSU, Solidaires se réunit afin de voir s'il est possible de trouver ensemble une date de mobilisation à la rentrée mais le contexte intersyndical est toujours tendu. La CGT veut externaliser sa campagne sur les salaires mais ne veut pas faire cause commune avec la campagne de Solidaires sur le même thème. Dans le même ordre d'idées, la CGT lance actuellement une campagne sur les 32 heures mais ne souhaite pas faire cause commune avec Solidaires sur la réduction du temps de travail.

Les propositions du MEDEF sur les retraites complémentaires représentent une régression drastique qui ne manquera pas de se décliner, par la suite, à l'ensemble des retraites. Pour info, le MEDEF propose une décote systématique pour tout départ avant 67 ans (42% de décote si départ à 62 ans, 30% à 63 ans, 18% à 64 ans...). Dans le même ordre d'idées, revalorisation des pensions complémentaires de 1,5 point de moins que l'inflation officielle (indice Insee). À ce rythme, la pension perd 16% en 10 ans et 35% en 20 ans...Le MEDEF propose également une baisse de 3% du montant des pensions des nouveaux retraités, en modifiant la règle de calcul des pensions. Cette mesure est annoncée pour 3 ans mais...

Enfin, le MEDEF prône une réduction des solidarités en diminuant les droits des retraites attribuées aux chômeurs, l'utilisation des réserves financières de tous les salarié-e-s pour renflouer la caisse des cadres (déficit prévu dès

2018) en fusionnant les 2 caisses, et surtout la diminution des pensions de réversion au prorata du nombre d'années de mariage avec un recul de l'âge du versement à 60 ans, contre 55 actuellement.

Quand on sait que la durée moyenne cotisée est de 31 ans d'après le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) l'augmentation continue de la durée de cotisation de 37,5 à plus de 41 ans voire 43) et les décotes prévues pouvant atteindre 25%, le montant des pensions touchées sera de plus en plus bas....

Sans compter que les pensions des retraité-e-s actuels sont également en baisse du fait des mesures fiscales spécifiques aux retraités venant ponctionner une pension brute bloquée depuis avril 2013 : la taxe Casa de 0,3%, la CSG passant de 0 à 3,8% ou de 3,8% à 6,6% et l'augmentation d'impôt liée à la suppression de la ½ part fiscale aux veuves et veufs ayant élevé un enfant, fiscalisation du supplément de 10% pour avoir élevé 3 enfants....

Les contre-réformes des retraites imposées depuis 1993 sur l'âge de départ et la durée de cotisation contraindront les générations nées entre 1960 et 1980 à partir en retraite 2,5 à 3 ans plus tard...et augmenteront le nombre de séniors au chômage. Ces reculs fondamentaux visent à mettre fin au progrès social. Finie la volonté d'utiliser les gains de la productivité pour permettre de travailler de moins en moins tout au long de la vie. Cela a pourtant permis de mettre fin au travail des enfants, la mise en place des congés payés et la réduction du temps de travail à 40 puis 35 heures, le départ à la retraite à 65 puis à 60 ans.

Ne rien dire, ne rien faire est impossible, le BN demande donc un mandat pour essayer d'organiser une riposte intersyndicale. Les revendications portées par Solidaires concernent l'augmentation des cotisations sociales retraites, la suppression de la décote qui pénalise les carrières les plus heurtées, notamment celles des femmes et l'intégration des régimes complémentaires dans les régimes de base afin que chaque salarié cotise à une seule caisse.

Projet de loi sur le Dialogue Social (loi REBSAMEN) :

SUD TAS a réalisé une étude du projet de loi sur le Dialogue Social (par Titres, Chapitres et Articles du Code du Travail) et présente la synthèse de ce gros travail de décorticage (la totalité est disponible sur le site Internet de Solidaires). **4,6 millions de salariés travaillent dans une entreprise de moins de 11 salariés, ou pour des particuliers.** Sauf exception dans certaines branches, il n'existe aucune obligation de mise en place d'instances de représentation. Sous le prétexte de pallier ce déficit de représentation des salariés, le projet de loi dit REBSAMEN, s'attaque aux IRP en général.

Il prévoit la mise en place (Titre 1, Chapitre 1), à compter du 1^{er} juillet 2017, de « commissions régionales paritaires » composées d'élus (20 à parité entre salariés et employeurs) sur un mandat de 4 ans (article L2311-31). Les élus salariés (devenus salariés protégés) disposeront d'un crédit d'heures de 5 heures mensuelles, cumulables dans certaines limites (article L 2311-32).

Il prévoit également la valorisation des parcours professionnels des élus et délégués syndicaux dans l'entreprise (Titre 1, Chapitre 2). L'article L6112-4 serait complété et il serait ajouté des alinéas à l'article L2145-5. Des dispositions concernant la discrimination syndicale ou les freins à l'égalité ces rémunérations seraient ajoutées après l'article L2145-5 sous le numéro L 2141-5-1. Le seuil de détachement pris en compte est de 30% de la durée du travail (durée annuelle de travail = 1607 heures annuelles, 30% = 482,1 heures annuelles qui, rapportées à 12 mois équivalent à 40,17 heures de délégation mensuelles.

Il serait notamment introduit les articles L2314-24-1, L2314-24-2, L2324-22-2 traitant de l'égalité homme-femme sur les candidatures aux élections DP et CE, instaurant un système de mixité proportionnelle (correspondant à la part de femmes et d'hommes inscrits sur la liste) et alternant les candidatures hommes/femmes.

La fusion des instances et la disparition des CHSCT sont les principales mesures contenues dans le Titre 1, Chapitre 3. Une des principales mesures du projet est de proposer la fusion des DP, des CE et des CHSCT dans une Délégation Unique du Personnel (DUP). L'employeur pourra décider unilatéralement de cette fusion, après avis des IRP, lorsque l'effectif de l'entreprise sera inférieur à 300 salariés (baisse drastique du nombre d'élus et du nombre d'heures de délégation dont ils disposent). Le texte prévoit un secrétaire et un secrétaire adjoint, exerçant respectivement les fonctions dévolues au secrétaire du comité d'entreprise et au secrétaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail. **Dans les entreprises de plus de 300 salariés, syndicats et employeur pourront, par accord majoritaire, regrouper tout ou partie des instances.** Dans les entreprises à établissements distincts, l'instance fusionnée « peut être mise en place au niveau d'un ou de plusieurs établissements, le cas échéant selon des modalités de regroupement distinctes en fonction des établissements ».

Enfin le Chapitre 4 du Titre 1 encadre la négociation collective en l'absence de Délégués Syndicaux et les informations, consultations et négociations obligatoires dans les entreprises de plus de 50 salariés. Le projet recense les 17 obligations d'information-consultation récurrentes des CE et prévoit de les fusionner en 3 thèmes de consultation : **les orientations stratégiques de l'entreprise** (Formation professionnelle, GPEC), **la situation économique et financière de l'entreprise et la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi** (notamment évolution de l'emploi et qualifications). Dans le même esprit, les négociations annuelles obligatoires (NAO) seraient fusionnées en 3 thèmes : négociation annuelle sur la

rémunération, le temps de travail et la répartition de la valeur ajoutée, la négociation annuelle sur la qualité de vie au travail (articulation vie privée/vie professionnelle, égalité professionnelle, prévention de la pénibilité), négociation triennale sur la gestion des emplois et parcours professionnels (entreprises de plus de 300 salariés).

Solidaires a dénoncé tous ces reculs dans un tract :

Après la fin des débats, débutés le 26 mai dernier à l'Assemblée Nationale, le gouvernement s'enorgueillit de l'avancée sociale que constituerait, selon lui, l'adoption, le 2 juin prochain, de son projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi. Il n'en est rien. Ainsi, le texte prévoit la création de commissions paritaires interprofessionnelles. Elles sont censées permettre, pour la première fois, une représentation du personnel des salarié-e-s des entreprises de moins de 11 dans les futures treize grandes régions.

Ceci équivaut à dix représentant-e-s-syndicaux seulement par région, dotés chacun de cinq heures de délégation mensuelle et d'un accès aux dites entreprises...sur autorisation de l'employeur !

Le centre de la réforme est constitué de l'instauration d'une Délégation Unique du Personnel (DUP), élargie au CHSCT et portée au seuil de 300 salarié-e-s.es. Or plusieurs syndicats et professionnels de la santé au travail ont fait part de leur crainte de dilution progressive, dans la future DUP, des prérogatives de l'instance essentielle qu'est devenue le CHSCT.

Pis encore, il est instauré un délai de prévenance de huit jours pour la prise des heures de délégation des élu-e-s en question...

Les attentes des salarié-e-s et la résolution de leurs problèmes peuvent bien attendre tout ce temps!

Enfin, il sera possible de modifier, par voie d'accord, la périodicité des négociations : terminé ainsi le caractère annuel de la négociation obligatoire (NAO), instaurée pourtant par les lois Auroux de 1982, qui pourra désormais se tenir tous les trois ans, institutionnalisant de la sorte le blocage des salaires...**De plus, avec cette loi, le gouvernement fait disparaître du Code du travail le rapport de situation comparé(RSC), outil indispensable pour évaluer les inégalités femmes/hommes au travail et, de fait, les combattre!**

Il assouplit les délais de négociation (plus courts) et intègre cette obligation de négocier dans la "qualité de vie au travail". Solidaires condamne fermement la disparition des dispositions en faveur de l'égalité professionnelle : depuis 1983 (loi Roudy) où le RSC a été mis en place, 2001 (Loi Génisson) où il a été obligatoire, le gouvernement actuel rompt avec les avancées pour les droits des femmes. L'Union Syndicale Solidaires s'oppose à cette mascarade qui favorise une fois de plus le patronat en diminuant le pouvoir des représentant-e-s du personnel dans l'entreprise.

Pour un syndicalisme efficace et de proximité, l'Union syndicale Solidaires revendique:

- **le développement des prérogatives des conseillers du salarié qui interviennent déjà régulièrement dans lesTPE,**
- **la généralisation des Comités d'Entreprises et des CHSCT**

- **l'instauration d'un droit de véto pour ces derniers.**

2. Site Solidaires : Présentation du nouveau site

Présentation visuelle en BN. Le nouveau site, opérationnel dès la rentrée, sera articulé en 3 parties : les droits des salarié-e-s, les mobilisations et campagnes et ce qu'est Solidaires. Chaque syndicat, fédération ou Solidaires locaux, disposeront d'une place dédiée : une page de présentation (logo, coordonnées, photo, descriptif du champ de syndicalisation et lien de renvoi sur le site de la structure), si elle en dispose. Cette page pourra être complétée, le cas échéant, du matériel et de l'actualité que la structure voudra voir diffuser. L'objectif est d'augmenter la synergie entre les sites et de donner une page complète aux structures ne disposant pas d'un site internet.

Le site contient également un espace presse, un espace pour les partenaires nationaux et internationaux et un espace privé, comme c'est le cas actuellement. Un espace formation est également prévu avec une partie externe de mise à disposition d'informations et d'aide à la recherche sur le catalogue en ligne des formations des solidaires locaux et du CEFI Solidaires, la présentation des droits à la formation et des éditions du CEFI. La partie interne permettra **à la fois aux correspondant-e-s formation** d'automatiser les déclarations de formation, leur mise au catalogue en ligne et l'édition des documents administratifs, la gestion et le suivi des inscriptions aux stages avec possibilité d'exploitation statistique des données **et aux formateur-trices** la mise à disposition d'une base d'outils pédagogiques sur les modules de formation (diaporamas, démarches, documents).

Le site sera disponible en format smartphone et tablette et prévoit les accès Twitter et Facebook. L'idée est d'avoir un outil dynamique, voire avec des aspects ludiques et l'utilisation de la vidéo comme support par les structures est vivement recommandée.

3. Mobilisation COP 21 :

Plusieurs initiatives sont d'ores et déjà programmées :

- ✚ Le vélo tour Alternatiba partira le **5 juin** de Bayonne, à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement et arrivera à Paris le **26 septembre 2015**, dans le cadre de la Journée de la transition et pour l'ouverture d'un grand village des alternatives Alternatiba organisé à Paris. Cette initiative sur 4 mois est une occasion pour les équipes Solidaires de s'inscrire dans des mobilisations locales concrètes qui, face à la crise permanente, font le lien entre social et écologie et qui

peuvent permettre de créer des liens supplémentaires. Pour connaître les 180 territoires-étapes : <https://alternatiba.eu/etapes-du-tour/>

- ✚ La coalition climat 21 organise, **le week-end des 13 et 14 juin 2015**, la deuxième réunion de préparation des mobilisations dans la perspective de la COP 21 à Paris en décembre. La première édition avait rassemblé 300 personnes à Créteil en février dernier. Ce nouveau week-end se déroulera à l'Université de Nanterre Paris X°. En préalable, une conférence « Climat et Droit à l'environnement » autour du thème : Pourquoi le commerce mondial détruit notre planète ? (organisée par l'AITEC, membre de la coalition) sera organisée. Les inscriptions au week-end seront prises en charges en fonction des modalités définies par les fédérations et syndicats nationaux. Lien pour les inscriptions : <http://goo.gl/forms/hlaCKwwcHU>

- ✚ **Le 17 juin, à Amiens**, rassemblement pour demander la relaxe des 9 « lanceurs d'alerte » de la Confédération Paysanne (poursuivis pour dégradation en réunion et refus de prélèvement ADN) : alors que les atteintes à la liberté syndicale s'intensifient, et parce que la lutte contre l'industrialisation de l'agriculture est juste et s'inscrit dans la mobilisation grandissante contre les accords de libre-échange et le changement climatique, nous devons nous retrouver en masse le **17 juin, dès 8h30, devant le tribunal d'Amiens ! Ils ont besoin d'un soutien massif**. Les faits de répression syndicale se multiplient. La surveillance du mouvement social risque d'être encore amplifiée avec le projet de loi renseignement (voté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 5 mai dernier), dispositif liberticide qui expose tous les citoyen-ne-s à la surveillance des services de renseignement quasiment sans contrôle et met en danger toutes les actions et mobilisations sociales et/ou politiques. A 6 mois de la conférence Climat, une condamnation équivaldrait à considérer le modèle économique actuel sans effets néfastes alors qu'il est responsable des inégalités sociales et de changements climatiques. La reconnaissance par la Justice de la légitimité de l'action des syndicalistes lanceurs d'alerte viendrait confirmer la nécessité d'abandonner le modèle agro-économique industriel symbolisé par la ferme aux 1000 vaches. Retrouvez toutes les infos sur le site de la Confédération Paysanne : <http://www.confederationpaysanne.fr/>

Après-midi :

4. **États généraux de la santé des travailleuses et des travailleurs** : le collectif du même nom avait lancé une invitation à participer à une réunion préparatoire aux « états généraux de la prévention de la santé des travailleuses et des travailleurs » qui s'est déroulée le 20 avril dernier. Cette réunion avait pour objet d'effectuer un état des lieux, destiné notamment à mettre en lumière les failles originelles qui ont

permis d'affaiblir le système de prévention des risques pour la santé des travailleurs, puis une analyse des procédés mis en œuvre pour le détruire. Ainsi, les états généraux pourront être consacrés à élaborer des propositions pour une refondation de la prévention des risques du travail, afin que plus personne ne perde sa vie à la gagner. Les échanges, riches, ont embrassé un nombre important de sujets.

Parmi ceux-ci :

- La place et le rôle de la médecine du travail, soumise au patronat, le mouvement de démedicalisation de la question de la santé au travail, la pénurie organisée, les menaces pour elle que représenterait la disparition des CHSCT et les attaques coordonnées contre la clinique médicale et le lien qu'elle a construit, entre organisation du travail et effets sur la santé.
- En Europe : le mouvement général de combat par les libéraux des directives européennes ; la directive « cadre » de 1989 sur l'évaluation des risques dans les entreprises est, peu à peu, vidée de sa substance et la substitution du droit français (ma liberté s'arrête là où commence celle du voisin) au droit anglo-saxon (si j'ai porté préjudice à quelqu'un je l'indemnise) avec le renversement de la hiérarchie des normes.
- L'importance de prendre en compte la situation particulière de la Fonction Publique, pour laquelle la législation (accidents de services, médecins de prévention, CHSCT) est différente et source d'injustice pour un quart des travailleur-ses.
- L'importance d'agir aussi sur les modifications passées inaperçues sur le travail des apprentis et d'avoir une réflexion autour d'une stratégie juridique et sur l'effectivité du droit.
- De réaffirmer la sanction pénale : il faut combattre l'omniprésence de l'indemnisation plutôt que la condamnation.
- De rendre visible l'origine professionnelle des pathologies, par exemple via un observatoire national des maladies professionnelles, et de simplifier les démarches pour les faire reconnaître.
- L'importance du rôle de mise en lumière, véritable question démocratique, les questions de la santé des travailleur-ses.
- De rendre accessibles les lois qui existent mais demeurent méconnues ; un travail d'information et de déconstructions des préjugés (sur la médecine du Travail, les IRP, les syndicats...).
- D'avoir une réflexion sur la place institutionnelle de la médecine du travail.
- De penser, d'ores et déjà, à la suite des états généraux pour ne pas en rester à une simple réunion mais comme un outil pour l'action.
- De souligner l'importance de la convergence des institutions (syndicats, associations, cabinets) pour faire échouer les réformes mais aussi de ne pas seulement contester, mais aussi de construire des alternatives.

- De s'appuyer sur des luttes, en cours ou passées, pour donner vie aux enjeux et avoir des objectifs offensifs.
- De redire la prégnance de la lutte des classes tout en proposant un cadre unitaire le plus large possible.
- De renforcer la présence des représentant-e-s des salarié-e-s car sans rapport de force, cela restera vain.

À partir de ces échanges, la demi-journée a permis de poser quelques premiers axes communs, notamment la nécessité d'arriver à articuler à la fois la lutte immédiate contre la loi sur le dialogue social et d'apporter une réflexion de fond sur la santé au travail, la totalité des participants s'accordant à souligner les dangers de ce texte.

Quant aux états généraux, ceux-ci doivent permettre de lever le voile sur la méconnaissance des salariés quant à leurs droits, de mettre en exergue le potentiel du CHSCT et d'affirmer un droit à la santé et l'importance des sanctions pour les employeurs contrevenants. La construction des états généraux doit reposer sur des luttes et des mobilisations sur la santé au travail avec, éventuellement, la rédaction de cahiers de doléance. Il est nécessaire de réussir à porter au même niveau les revendications autour de l'emploi, des salaires et des conditions de travail et à donner toute leur légitimité aux enjeux de santé.

Une seconde journée de préparation est programmée le 29 juin, avec un temps en ateliers pluridisciplinaires le matin afin de permettre d'approfondir certaines questions et ne pas s'enfermer sur des thèmes de spécialistes, par exemple les sanctions, la visibilité, la démocratie...

Les États Généraux auront lieu à l'automne.

5. « International »

Semaine de solidarité du 20 au 27 juin : Grèce, austérité, dette et démocratie en Europe.

Cette semaine d'actions a été décidée lors de la réunion, le 2 mai à Athènes, de nombreuses organisations et réseaux européens en solidarité avec la Grèce.

Cette semaine est une volonté d'expression de solidarité avec le peuple grec mais aussi une action globale de dénonciation des politiques d'austérité et de la dette. Des manifestations sont prévues dans plusieurs pays le 20 juin (notamment à Berlin et à Rome), journée internationale des réfugiés, sur la question des migrants et de l'Europe. Une initiative devrait également être organisée en Grèce le 27 juin, sans plus de précisions actuellement.

En France, le collectif d'audit citoyen de la dette, le réseau « avec les grecs » et le collectif de solidarité France Grèce préparent ensemble la journée du 20 juin, qui devrait prendre la forme d'une manifestation voyante et bruyante de Stalingrad à République, mur symbolique monté autour de la statue de la

République et d'assemblées citoyennes thématiques : dette, santé, austérité-salaires, réfugiés-immigration. Sont associés dans le cadre la FSU, le SMG, Solidaires, Attac, Copernic, le PC, le PG et Siriza. Solidaires va réaliser un tract faisant le lien entre les différentes questions européennes et la nécessaire mobilisation ici (dette, austérité, démocratie).

Réseaux, bilan de la réunion de Bologne :

Cette rencontre, à l'initiative des syndicats italiens (SI Cobas, ADL Cobas, USI, SIAL Cobas) a réuni à Bologne les 23 et 24 mai les organisations suivantes : CGT et IAS Espagne, CNT, CNT SO, Solidaires, OZZPIP. Des syndicats suisses, belges, allemands et espagnols n'ont pu participer, du fait d'une confirmation tardive de la date et du lieu de rendez-vous et d'une réunion du Réseau International de Solidarités et de Luttés les 8 et 9 juin au Brésil, précédée du congrès de CSP Conlutas qui organise la rencontre. Un bilan des décisions prises lors de la précédente rencontre à Toulouse a été dressé :

- 1) **nécessité de développer le travail transfrontalier de façon concrète** : zones Catalogne/Aragon/Midi Pyrénées/Languedoc Roussillon – Savoie/Genève/Vaud/Val d'Aoste/ Piémont – Belgique/Allemagne/Nord et Est de la France,
- 2) **campagne européenne « les capitalistes nous coûtent cher »** avec proposition de matériel afin de mettre l'autogestion au cœur de nos activités syndicales,
- 3) **campagnes européennes contre l'austérité et sur la question de la dette** : 2 dates à retenir, **le 17 octobre** une manifestation contre l'austérité et la pauvreté avec l'arrivée des marcheurs pour la dignité espagnols et **le 15 octobre à Bruxelles**, un nouveau blocage du sommet européen organisé par l'alliance D19/20 (regroupant associations, syndicats et ONG), du type Blockupy, dans le cadre des dernières négociations UE/USA concernant le TTIP.

Un certain nombre d'organisations (IAC, CGT, ADL Cobas, SI Cobas et Solidaires) ne participeront que dans un cadre qui marque explicitement la distance de nos organisations syndicales par rapport aux partis PODEMOS et SIRIZA et qui mobilise de la manière la plus unitaire possible. Il n'est pas question d'afficher un soutien ouvert à ces partis désormais au pouvoir, à Barcelone pour l'Espagne et en Grèce.

Prochaine réunion à Barcelone au mois de novembre.

TAFTA : état des lieux des négociations et de la mobilisation :

Plusieurs mois après la publication des résultats de la consultation européenne sur le volet investissement du TAFTA, qui a témoigné de la forte

opposition des citoyens européens à ce type d'arbitrage et conduit la Commission Européenne à faire des propositions de réforme. Le collectif STOP TAFTA souligne que l'arbitrage d'investissement est inutile, inefficace et non réformable, c'est donc bien un rejet pur et simple qui doit s'exprimer.

Le texte envoyé par le quai d'Orsay a le mérite d'établir une position claire de la France sur ce dossier. D'une réticence affichée à l'arbitrage investisseur-État (ISDS) et face à la forte mobilisation sur cet aspect des négociations, le Gouvernement français œuvre désormais à son amélioration pour le maintenir dans le cadre des négociations. Le quai d'Orsay a donc produit un document qui liste sur 17 pages les points de réforme et d'amélioration nécessaires pour rendre l'arbitrage d'investissement acceptable : multiplication des exceptions, clarifications de divers termes juridiques, éthique des arbitres pour éviter les conflits d'intérêt, recours complexes... démonstration qui devrait conduire à la conclusion que l'arbitrage d'investissement est biaisé et doit être abandonné. En effet, le texte entérine la faillite de l'ISDS en pointant toutes les impasses : substance déséquilibrée en faveur des investisseurs, partialité de certains acteurs, risque d'utilisation abusive... Dans ces conditions, pourquoi en maintenir l'existence ? De plus, le gouvernement soutient des positions choquantes dans le cadre des négociations du TAFTA : affaiblissement des régulations financières, agro-industrie, emploi, organe de coopération règlementaire, développement du commerce des énergies fossiles alors même que Laurent Fabius appelle à Bonn à des engagements historiques en faveur du climat.

Bilan rapide du Forum Mondial de Tunis.

La délégation Solidaires était composée de 50 camarades (SUD Éducation, SUD CT, SUD Santé Sociaux, SUD PTT, Solidaires Fonction Publique, Solidaires Étudiants et Solidaires Bretagne).

Le bilan est contrasté selon les secteurs et les thématiques abordées. Le contexte politique est très différent de celui d'il y a 2 ans en Tunisie et dans le monde arabe et s'il y a eu une participation massive d'associations de jeunes, la présence syndicale était amoindrie et des associations d'obédience religieuse sont apparues. La CFDT était fortement représentée, la CGT quasi invisible. La présence plus prégnante de délégations gouvernementales (Brésil, Algérie) était hautement problématique. La délégation financée par le pouvoir algérien s'est illustrée par sa grossièreté (atelier vantant les mérites du gaz de schiste) et même par des violences.

Les divers ateliers « syndicalisme et lutte des femmes » « renforcer les réseaux syndicaux et de lutte » ont satisfait les militants qui y participaient et le travail commun sur le TAFTA et la COP 21 ont également bien avancé.

Reste que dans les ateliers plus spécifiquement syndicaux, les femmes étaient sous-représentées. Le devenir des FSM exige de changer de forme, la présence de gouvernements plus ou moins ouverte est problématique et le prochain rendez-vous, fixé à Montréal, risque de poser problème aux délégations « du Sud ».

6. Groupe de travail « Précarité » : présentation et validation du 4 pages.

Le projet de 4 pages, déjà soumis au BN de mars, a été amendé par diverses structures, dont Sud CT sur la loi Sauvadet et les conditions d'accès à la fonction publique (nationalité française).

Pour la suite, un débat en CN en deux temps sera organisé :

- Evolution du salariat (en prenant en compte les aspects précarité et inégalité, débat à préparer par la commission économique,
- Les modalités de prise en charge sur les questions de précarité, débat à préparer par la commission structuration et développement.

Quelques rappels importants :

- 29 juin : réunion sur la réforme territoriale des militants siégeant dans les commissions mises en place par les préfets,
- 30 juin : rencontre des militants siégeant dans les CESER,
- Bulletin de réflexions « les Utopiques » : 4 numéros annuels seront édités, disponibles par abonnement, 20€ annuels.

Pour le Secrétariat National, Véronique Bergugnat.